

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIER Pierre à partir de 10 h 50
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

**LGV GPSO - Concertation préalable sur le projet d'aménagement de la ligne
Bordeaux-Sète (sortie sud de Bordeaux) - approbation, autorisation**

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest, le projet des aménagements de la ligne existante Bordeaux-Sète sur les communes de Bègles à Ayguemorte-Les-Graves dépassant 1,9 million d'euros doit faire l'objet d'une concertation préalable, conformément à l'article L300.2 du Code de l'Urbanisme.

En effet en application de cette article, les organismes autres que les communes et EPCI « organisent la concertation dans des conditions fixées après avis de la commune ».

A ce titre, Réseau Ferré de France fait part de son « projet d'annexe à la décision portant sur l'organisation de la concertation préalable - Aménagements de la ligne existante Bordeaux-Sète sur les communes de Bègles, Villenave d'Ornon, Cadaujac, Saint Médard d'Eyrans et Ayguemortes-Les-Graves » pour lequel il sollicite l'avis de la Communauté urbaine.

Cette concertation organisée par Réseau Ferré de France en tant que maître d'ouvrage a pour but d'informer et de recueillir les avis et observations du public et de l'ensemble des personnes concernées par les aménagements en lien avec cette opération.

Elle vient en complément de la concertation territoriale du GPSO menée depuis octobre 2010.

Elle débutera en octobre 2011 pour une durée de 4 semaines.

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- informer sur les aménagements des gares/haltes TER et leurs aménagements connexes dans le cadre du GPSO (Bègles et Villenave d'Ornon pour la Cub) ;
- présenter les dessertes, services et trafics envisagés avec ces aménagements ;
- recueillir les avis sur les aménagements envisagés (principes d'aménagements), sur la localisation des gares/haltes TER et leur accessibilité par tous les modes de transport

RFF propose les modalités de concertation suivantes (explicitées dans la notice ci-annexée) :

- une information sur les objectifs, dates et modalités de la concertation dans les lieux habituels d'affichage municipal des communes concernées,
- si les communes et EPCI le souhaitent, une information dans leurs bulletins municipaux ou intercommunaux et/ou sur leur site Internet,
- des affichettes sur le lancement et les modalités de la concertation remises aux communes et EPCI concernés pour relayer, s'ils le souhaitent, l'information sur leur territoire,
- un encart presse dans la presse locale sur la date de lancement et les modalités de la concertation,
- un communiqué de presse transmis aux médias locaux,
- une information sur le lancement et les modalités de la concertation dans la Lettre d'information du GPSO n°11 de septembre 2011,
- des plaquettes d'information sur le projet et la concertation, mises à disposition dans les mairies et au siège des EPCI concernés,
- des panneaux d'exposition présentant le projet des aménagements installés dans chaque mairie ou autre lieu souhaité par les communes et au siège des EPCI concernés,
- un registre mis à la disposition du public dans chaque mairie et au siège des EPCI concernés pendant toute la durée de la concertation,
- un espace dédié à ce projet d'aménagement sur le site Internet www.gpsso.fr,
- une adresse postale et mail pour le recueil des contributions et avis du public

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public « Réseau ferré de

France » en vue du renouveau du transport ferroviaire,

VU la loi n°2006-10 du 5 janvier 2006 relative à la sécurité et au développement des transports,

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement

VU le décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de Réseau Ferré de France,
VU les articles L.300-2 et R.300-1 à R.300-3 du Code de l'Urbanisme,
VU la délibération du 22 décembre 2006 affirmant la nécessité du développement du trafic ferroviaire sur l'axe Sud Atlantique, en particulier dans un objectif de transfert modal,
VU la délibération du 18 décembre 2009 autorisant le financement des études relatives aux Grands Projets du Sud Ouest (GPSO) Ligne Bordeaux/Toulouse et ligne Bordeaux/Espagne,
VU la délibération du 11 février 2011 approuvant le protocole d'accord relatif à la branche Bordeaux Espagne,
VU le « projet d'annexe à la décision portant sur l'organisation de la concertation préalable - Aménagements de la ligne existante Bordeaux-Sète sur les communes de Bègles, Villenave d'Ornon, Cadaujac, Saint Médard d'Eyrans et Ayguemortes-Les-Graves » de Réseau Ferré de France,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la Communauté Urbaine de Bordeaux a un avis à fournir concernant les conditions de concertation pour l'aménagement de la ligne existante Bordeaux-Sète,

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur les conditions de concertation présentées par Réseau ferré de France dans le document « projet d'annexe à la décision portant sur l'organisation de la concertation préalable - Aménagements de la ligne existante Bordeaux-Sète sur les communes de Bègles, Villenave d'Ornon, Cadaujac, Saint Médard d'Eyrans et Ayguemortes-Les-Graves », ci-annexé,

Article 2 :

Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions matérielles nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL HERITIE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 OCTOBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2011